



Côtes d'Armor 2020

CR → réunion du 22 janvier 2008

Groupe prospectif issu

du Comité Départemental de la Vie Associative

Thème : Développement social et culturel

1. L'insertion des jeunes

1.1 La place des associations dans le champ de l'insertion : le secteur associatif offre des opportunités mais requiert la stabilité des soutiens financiers et le développement des formations

Les participants ont rappelé que les associations jouent un rôle dans l'insertion des jeunes. Un premier emploi dans une association demande de la polyvalence et un engagement. Cela peut être une façon de réinsérer une personne qui a raté son entrée dans la vie active, d'autant plus qu'il n'y a pas nécessairement le même rythme, le même cadre, les mêmes enjeux, la même relation avec la hiérarchie que dans une entreprise. Le groupe a cité en principal exemple d'emploi associatif le « contrat jeune », dont ils regrettent l'arrêt car cela a mis un certain nombre d'associations en difficulté. Les participants soulignent le fait que sans soutien, les associations n'ont pas les moyens de jouer ce rôle d'insertion. En conséquence, ils considèrent que leur soutien par les collectivités doit perdurer.

Par ailleurs, les participants ont souligné la montée continue de l'individualisme, notamment chez les actifs, qui limite leur capacité de recrutement de bénévoles réguliers. La poursuite de ce phénomène interroge à leur sens l'avenir des associations, qui nécessitent de la part de certains membres un engagement lourd. Ces difficultés renforcent les besoins de professionnalisation du secteur associatif au travers de formations spécifiques (gestion, partenariats,...).

A cet égard, les participants ont évoqué les contrats CES et CEC pour lesquels le volet formation n'a pas souvent été effectif. En outre, ils regrettent de ne pas avoir suffisamment de disponibilité pour se former et souhaiteraient des systèmes de formation plus souples et plus adaptés. La formation pose aussi un problème financier, du fait des coûts engendrés par les frais annexes (déplacements,...). Confrontés à de nombreuses incertitudes sur les possibilités et les modes de fonctionnement des programmes de formation, ils ont estimé qu'Uniformation, l'OPCA de l'économie sociale, pourrait faire gagner son offre en visibilité.

1.2 Un enjeu de rapprochement du milieu économique et de celui de l'éducation pour mieux répondre au besoin d'orientation des jeunes

Le groupe s'est posé la question de l'adéquation entre offre et demande d'emplois et offre de formation. Celle-ci devrait faire l'objet d'un rapprochement entre les professionnels, les entreprises et les lieux de formation. Les participants estiment qu'il existe sûrement des passerelles à mettre en œuvre entre les jeunes qui sont sortis du milieu scolaire en situation d'échec et qui n'ont pas trouvé d'emploi, et les organismes de formations professionnalisantes répondant à un besoin d'embauche. Ils ont préconisé un travail d'information à la sortie de l'enseignement secondaire mais également de l'enseignement supérieur. Du point de vue des chefs d'entreprise, ces jeunes ont un niveau général suffisant pour être éventuellement en mesure de reprendre à terme leur entreprise.

Cependant, le groupe a regretté le peu d'implication de l'Education Nationale. Celle-ci pourrait s'ouvrir davantage au milieu professionnel et économique, en modifiant les programmes, en y insérant des notions économiques. Il existe des réticences au niveau de l'Education Nationale, pour laquelle les études longues traditionnelles apparaissent toujours plus valorisantes, le discours sur les études

courtes restant à faire évoluer. Ce discours est d'ailleurs relayé par les professeurs et les parents. Les participants jugent d'autant plus nécessaire d'amener une profonde réflexion à ce niveau.

2. Les limites du maintien à domicile des personnes âgées

Les participants s'interrogent sur la question du maintien à domicile. Ils soulignent certains aspects négatifs de cette solution pour les aidants :

- ce sont généralement des situations très lourdes pour la famille, qui engendrent une détresse importante sans que les aidants sollicitent une aide extérieure, alors qu'ils se trouvent fréquemment dans une situation d'isolement moral,
- le week-end et les vacances posent également problème, car il existe encore très peu de structures d'hébergement temporaire, qui permettent à l'aidant d'avoir un peu de répit et il existe encore moins d'accueil d'urgence, par exemple dans le cas où l'aidant est malade. Il manque par conséquent des structures passerelles entre le maintien à domicile et le placement en institution. D'après le groupe, c'est une réflexion qui commence seulement à émerger dans le milieu associatif.

Ils tiennent cependant à souligner un point positif, la reconnaissance légale du statut de l'aidant, qui leur semble être une grande avancée.

Par ailleurs, le secteur du maintien à domicile est confronté à plusieurs difficultés :

- tout d'abord le manque de personnel : les aides à domicile qui travaillent actuellement sont épuisées mais il n'y a pas suffisamment de personnes formées sur le marché et les associations qui les emploient n'ont pas suffisamment de moyens pour les former,
- de plus, le secteur associatif est aujourd'hui confronté à la concurrence du secteur marchand, avec une crainte des participants d'un renchérissement des prestations qui contribuerait à accroître les inégalités face à la vieillesse. Même s'il reconnaissant que la privatisation de ce marché pourrait également tirer les prix vers le bas.

En conséquence, les participants s'interrogent sur les modalités de revalorisation du secteur associatif. Notamment, il serait envisageable de faire valoir sa proximité ainsi que sa capacité d'information et d'écoute. En effet, les associations mettent en place des formations, des lieux d'écoute pour les aidants, qui sont inexistantes du côté marchand à leur connaissance. Il s'agit d'éléments essentiels pour certaines maladies (type Alzheimer), quand l'aidant est transformé en soignant.

3. Les difficultés pour répondre aux problématiques d'isolement

En réponse à la problématique de l'isolement, les participants proposent de s'appuyer sur les associations de quartier dont l'objectif est de créer du lien social. Cependant, ils reconnaissent que la présence d'associations n'incite pas toujours les personnes isolées à s'y rendre. Pour certaines, dont il s'agit véritablement d'un choix de vie, ils imaginent difficilement les associations s'octroyer le droit de sortir une personne de son isolement contre sa volonté. Ils ajoutent également que la création de structures spécifiques ne résout pas nécessairement la question.

4. Les conduites à risque

Le groupe constate que malgré les actions d'information et de prévention, les jeunes continuent à avoir des conduites à risque, provoquant un sentiment d'impuissance chez leurs aînés. Il s'agit d'un véritable phénomène de société et les participants ont cité en exemple les étudiants qui, le jeudi soir, 's'obligent' à l'ivresse, sans qu'il y ait là une recherche de lien social. Les participants estiment que ce phénomène a trait à une perte de repères des jeunes.

Le cannabis a été évoqué, du fait que la Bretagne est la région la plus consommatrice de France et que cela alimente une importante économie souterraine.

Pour conclure sur cette question le groupe préconise une sensibilisation par témoignages, afin d'améliorer l'écoute des jeunes. Il recommande également d'analyser plus en profondeur le comportement face aux risques, car les raisons en sont plurifactorielles.

5. Le développement culturel

5.1. Comment favoriser l'accès de tous à la culture ?

Bien que la Passerelle soit un lieu culturel ouvert à tous les publics, à des prix relativement accessibles, elle reste peu fréquentée par les milieux populaires car il existe des freins qui empêchent ces personnes d'en franchir les portes. En outre, la Passerelle ne propose pas de spectacles à grand public car d'une part cela irait à l'encontre de sa mission en tant que scène nationale, d'autre part sa jauge n'est pas suffisante pour rentabiliser ce type de spectacle.

Au-delà de cette scène briochine, l'offre présente sur tout le département est importante mais rencontre les mêmes difficultés d'attraction des milieux populaires. En matière d'offre culturelle ambitieuse, des actions sont menées au travers de partenariats par des associations locales et départementales pour faciliter l'accès à la richesse culturelle des Côtes d'Armor. Différents exemples ont été cités, par exemple Parole d'Hiver, organisé par l'ODDC (Office Départemental de Développement Culturel), ou encore, l'action de Culture du Cœur qui proposait 11000 places de spectacle gratuites et n'a trouvé que 4000 preneurs. Ce dernier exemple démontre bien qu'il existe des freins conséquents à l'appropriation des actions culturelles par les Costarmoricains.

Les questions que se pose le groupe sont alors de deux ordres :

- comment désacraliser la culture ?
- comment proposer une offre culturelle grand public plus importante ?

Différents leviers ont été évoqués par les participants :

- En terme d'offre grand public, il manque sur le territoire une salle type « Zénith » qui permettrait de faire venir des têtes d'affiche, tout en rentabilisant le spectacle, 3000 places étant nécessaires pour l'amortir.
- Un relais pourrait également être effectué par des associations ou des travailleurs sociaux auprès de leurs publics. Ainsi les journées d'action avec visite de la Passerelle permettent de désacraliser le lieu. Le transport peut parfois poser problème, mais la question semble relativement aisée à régler grâce à des partenariats.
- Autre moyen de désacraliser la culture, l'organisation d'événements culturels comme Art Rock où le grand public accède à un lieu (dans ce cas Bleu Pluriel) qui dans d'autres circonstances lui aurait « fait peur ».

5.2. Entre dissémination et concentration de l'offre culturelle et artistique

Le groupe s'est également saisi de la problématique de spatialisation des équipements culturels. En effet, de nombreuses communes ont investi et le risque encouru est la dilution de cette offre, son manque de visibilité, ainsi que le manque de cohérence de la programmation, notamment à l'échelle des bassins de vie. Mais les participants reconnaissent la prise de conscience actuelle des maires à ce sujet.

Sur la question des pratiques musicales, le groupe constate une similitude : il y a des écoles de musique dans pratiquement toutes les communes mais, finalement, ils font le constat d'une surcapacité de certaines qui connaissent des difficultés à s'en sortir. En outre, le développement de l'enseignement artistique se heurte aux difficultés financières des associations pour rémunérer les intervenants.

5.3. La place des arts et de la culture dans l'attractivité du département

Au sujet de la place des arts et de la culture dans l'attractivité des Côtes d'Armor, il existe d'ores et déjà des orientations définies à l'échelle départementale (schéma touristique 'peinture', schéma touristique 'photographie'). Cela s'adresse notamment aux amateurs et semi professionnels et rencontre un écho particulièrement favorable de la part des retraités.

De façon complémentaire, il paraît important aux participants de travailler sur la dé-saisonnalisation de l'offre touristique. Les participants évoquent des packages, des escapades en Bretagne, qui sont des week-ends tout au long de l'année avec des thématiques précises, comme un séjour à l'Île de Groix avec découverte du musée. Pour le département, le groupe préconise de faire une évaluation complète de ce qui existe afin de travailler sur ce type de proposition.

Plus globalement, le groupe estime essentiel de soutenir l'offre culturelle existante pour développer le rayonnement culturel des Côtes d'Armor. Bobital ou Art Rock ont un retentissement sur l'ensemble du territoire, ils sont un très bon moyen de diffusion culturelle. Ces manifestations ne peuvent pas exister sans un soutien extrêmement déterminé. Si aujourd'hui le Conseil Général est un partenaire fort, il faut qu'il le reste demain.

5.4. Le financement du spectacle vivant

Les participants s'interrogent sur la multiplicité des troupes de théâtre et de danse sur le département et sur la participation financière du Conseil Général. En effet, toutes font des demandes de subvention mais se plaignent qu'elles n'ont pas assez d'argent. Or les fonds publics ne sont pas sans limite, il faut donc faire un tri. Les participants recommandent une réflexion plus approfondie, à l'aide de données chiffrées pour définir des critères de sélection. Le choix pourrait être fait par un collectif issu du mouvement associatif qui instruit des dossiers, afin que ça ne soit pas la seule décision du technicien ou du responsable politique.

Quant au financement par le mécénat, il semble peu développé dans le département. Le groupe reconnaît qu'il y a eu des réticences face à un apport d'argent privé. La pratique du sponsoring est aujourd'hui plus courante, et de fait mieux acceptée, avec par exemple la participation d'un organisme bancaire à un concert. Le mécénat serait le bienvenu pour l'aide à la création, même s'il faut rester vigilant :

- le financement doit être issu d'un partenariat avec un projet bien défini et bien clair,
- il ne faut pas que la mise en place d'un partenariat soit une façon pour le secteur public de se désengager. Il ne pourra pas y avoir de véritable développement culturel s'il n'y a pas une volonté politique des communes et des départements, il faut qu'il y ait un lien étroit entre les deux.

Pour développer ce mécénat, il serait nécessaire de faire évoluer les mentalités afin de lever les suspicions vis-à-vis du sponsoring et du mécénat. Les partenaires culturels doivent accepter de rencontrer les partenaires économiques, il y a peut-être des liens à créer avec la Chambre de Commerce, même si pour l'instant il existe de grandes réticences. Les participants déplorent cette situation, d'autant plus que les entreprises peuvent donner jusque trois pour mille de leur chiffre d'affaires déductibles des impôts, ce qui représente une manne financière pour les associations. Ce type de partenariat pourrait entre autres amener de nouveaux publics. Pour dépasser les freins actuels, le groupe préconise une action du Conseil Général afin de sensibiliser et faire se rencontrer les parties.

Prochaine réunion le 4 mars à 9h30